CHALAUTRE LA GRANDE

TAMBOUR

BIMESTRIEL OCTOBRE / NOVEMBRE 2018 **N°139**

EDITORIAL

2018 s'achève. Comme d'habitude, c'est l'heure du bilan de l'année écoulée. On vérifie si ce qu'on avait prévu a bien été réalisé. Lors des vœux, je vous avais dit que la 3ème tranche des travaux de réfection de notre église serait terminée. Elle l'est.
Nous préparons donc la 4ème et dernière tranche de réfection de la toiture (Permis de construire, demandes de subvention, appel d'offres…). Il faut être patient.

Tout demande du temps, même si on souhaiterait que tout aille plus vite. En particulier pour nos raccordements à la fibre. Je vous avais dit courant 2éme semestre 2018, après un gel de 3 mois, mais comme souvent lors de travaux de grande ampleur, il y a eu du retard.

Les provinois ont été les 1ers raccordés, en 2017. Nous étions programmés en 2018. Il faut savoir que certaines communes ne seront raccordées que fin 2019 et même fin 2020 pour Saint Loup de Naud et Melz sur Seine.
Soyons patients car aux dernières nouvelles, nous sommes tous raccordables au 30 décembre 2018. Alors choisissez votre opérateur et contactez le vite.

Des travaux de réfection de nos routes ont débuté cette année et seront poursuivis en 2019.
Deux vannes ont été posées sur nos conduites d'eau pour la sectorisation.
La défense incendie d'Ordon et de la rue des Hautes Charmes a été réalisée par l'installation d'une réserve de 120 m³ . L'aire de sports destinée aux plus grands a été installée comme prévu. Voilà donc encore une année bien remplie.

Pour les projets de l'année 2019, je vous en dirai plus lors des vœux le samedi 12 janvier prochain à 19 heures. A bientôt donc.

En attendant, je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2019.

Michèle PANNIER

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

En ce 100ème anniversaire de la commémoration de l'armistice de « la grande guerre », la municipalité a honoré de belle manière la mémoire de nos « poilus ».
En effet, dès le 10 Novembre à 19h00 le conseil municipal a allumé 33 bougies au monument aux morts communal en hommage aux 33 chalautriers tombés au champ d'honneur.

Le monument aux morts illuminé à la nuit tombée et l'hommage particulier des enfants !

Le lendemain une assistance composée de nombreux enfants a participé à la commémoration, avec cette année le fleurissement des 13 tombes de « poilus » enterrés au cimetière communal.

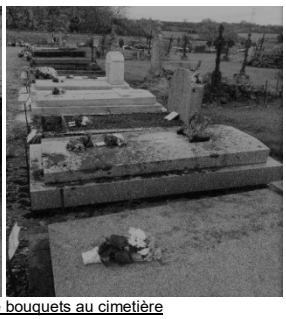

L'assemblée nombreuse et dépôt de bouquets au cimetière

A noter qu'à l'initiative de messieurs FAYOLLE et MAUROUX, une exposition d'armes et autres d'objets a été présentée lors du pot de l'amitié clôturant la cérémonie.
Cette exposition ne demande qu'à s'enrichir au cours des prochaines années, ainsi si vous avez des objets représentatifs de cette période ils seront les bienvenus pour étoffer cette exposition.

Exposition d'objets de la grande guerre en présence des initiateurs !

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 03/04/2019 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Eveline DION, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Claude MAUROUX, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Yoann SIMARD, Lionel SIMARD et Alain COQUART formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Benoit LAMOTTE à José PANNIER et Antoinette REGNAULT à Michèle PANNIER
Absent : Marc JACOB
Secrétaire : Fabienne BENOIST

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 03 septembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

SDESM : Marché de maintenance 2018-2022 et choix d'un interlocuteur.
Madame le Maire a informé l'assemblée de l'ouverture par le SDESM d'une procédure d'appel d'offres pour le marché de maintenance de l'éclairage public 2018 – 2022 et qu'il convenait de se prononcer sur le choix des options auxquelles la commune souhaite souscrire.
Le Conseil municipal a décidé de ne prendre aucune option pour le prochain marché 2018 2022 et a désigné Madame le Maire comme interlocuteur direct avec le prestataire qui aura été retenu à l'issue de l'appel d'offres.

SDESM : Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les enrobés de voirie.
Le conseil municipal a approuvé cette convention et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Canalisation eau du 10 rue des Pruniers.
Madame le Maire expose qu'il conviendrait d'envisager le déplacement d'une bouche à clé de la canalisation d'eau rue des Pruniers. Le conseil municipal a convenu de demander une estimation des travaux à Véolia.

Location de la salle polyvalente.
Suite à la demande de location de la salle polyvalente faite par Madame Valérie QUINCY (agent communal) au mois de mars 2019 pour y organiser un événement familial, Madame le Maire a rappelé que la gratuité de la location de cette salle une fois par an pour le personnel communal avait été évoquée lors de l'étude des tarifs à appliquer.
Le conseil municipal avait alors décidé d'étudier au cas par cas les demandes du personnel communal. Le Conseil municipal a décidé la gratuité de la salle pour cette location de la salle à Madame Valérie QUINCY le week-end du 30 et 31 mars 2019.

Peupleraie : parcelle 4 C.
Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu trois propositions d'achats concernant la parcelle de bois 4 c de la peupleraie et que l'ONF informé doit se charger de recontacter les entreprises sollicitées en juin et qui n'avaient pas répondu. Les agents de l'ONF doivent vérifier également le nombre de Beaupré qui diffère sur un devis par rapport à l'estimation de l'ONF.
Le Conseil municipal en prend acte.

Questions diverses

Madame le Maire :

- **a signalé** que la demande de subvention faite à la FFA pour l'installation de bancs de touche au stade de foot n'a pas été traitée car la Fédération a fait paraître de nouveaux dossiers pour la saison 2018/2019 qui devraient être en ligne prochainement.
Le dossier devra être redéposé dès la parution des nouveaux formulaires.

- **a annoncé** qu'il a fallu désigner un autre délégué du Conseil des Listes Electorales.
Lors du Conseil du 3 septembre dernier, Monsieur Francis RAVION avait été élu, mais la Préfecture exigeant que la personne désignée ne soit ni un adjoint ni un conseiller ayant une délégation, monsieur Claude MAUROUX a accepté de remplir cette fonction.
Le Conseil municipal en prend acte.

- **a communiqué** les résultats relatifs à l'enquête de recensement 2018, soit 655 habitants et 16 logements qui n'ont pas été recensés.

- **a relayé** une information de la Communauté de Communes concernant les frelons asiatiques signalant qu'il est impératif d'informer la mairie s'il y a soupçon de présence d'un nid de frelons asiatiques ou à défaut les pompiers.
Une photo permettant d'identifier les frelons asiatiques des guêpes ou abeilles a été diffusée avec le Tambour.

- **a demandé** où en était la recherche des « Morts pour la France » inhumés dans notre cimetière communal en prévision de la commémoration du 11 novembre 1918. Messieurs Claude MAUROUX, Alain FAYOLLE et Francis RAVION ont fait le point sur l'avancement de cette recherche.

- **a annoncé** que le taux de reprise de la plantation faite en début d'année dans la peupleraie est inférieur à 80% pour ce qui concerne les essences principales. La répartition par plateaux est relativement homogène sauf pour le merisier. La végétation concurrente est de l'herbacée ou du semi-ligneux dans la majeure partie de la parcelle.
Dans l'hypothèse d'un regarni insuffisant, une sylviculture extensive pourra s'effectuer.
Un certain nombre de plants de chênes ont déjà perdu leurs feuilles mais les bougeons de ces plants restent verts.
L'ONF refera un comptage au printemps prochain pour vérifier que ces plants sont bien présents et si cela est le cas, le taux de reprise pour les chênes sera supérieur d'environ 10%.

REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

La loi du 1er Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a prévu des mesures visant à rapprocher les citoyens du processus électoral et créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU).

Il constitue un répertoire national d'électeurs initialisé à partir des listes électorales communales arrêtées le 28 février 2018.
Il est géré par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) aux seules fins de processus électoral.

Dès le 1er janvier 2019, les communes procèderont aux inscriptions et aux radiations via ce système. Toutefois, avant cette date, elles auront un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre progressive du REU et ce, selon un calendrier précis.
Depuis le 15 octobre 2018 elles ont accès au REU et doivent procéder aux vérifications nécessaires.

Pour de plus amples informations voir : www.amf.asso.fr/Réf.BW25500

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 03/04/2019 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com

TRANSPROVINOIS

Interconnexion pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée sur le territoire du Syndicat

Le périmètre du TransprEAUvinois comporte 58 communes comptant près de 49 000 habitants.
Depuis de nombreuses années, la ressource de plusieurs collectivités présente des non-conformités imputables principalement aux pesticides, nitrates et sélénium.
Ces défauts de qualité ont conduit les autorités à accorder des dérogations puis à envisager la réalimentation des ces collectivités et le secours des ressources conformes depuis une ressource de qualité.
Le transprEAUvinois qui a fédéré l'ensemble des collectivités concernées a lancé en 2017 un appel d'offre de maîtrise d'œuvre, donnant le départ de la phase active de la construction de l'interconnexion.

L'avant-Projet

La mission du maître d'œuvre consiste à concevoir l'interconnexion et à en suivre les travaux de construction.
L'Avant-Projet a permis de fixer l'image du projet à l'échelle du périmètre du TransprEAUvinois et de définir l'enveloppe financière et le phasage de l'opération.

Les besoins en eau

Les besoins en eau de l'ensemble du périmètre de l'interconnexion en 2016 ont été estimés à 11 800 m^3 en jour de pointe (pic de demande).
Cette consommation devrait augmenter respectivement de 4% et 12% aux horizons 2026 et 2040.
La ressource
La ressource actuelle est située dans la Bassée. Les forages puisent dans la nappe alluviale de la Seine et la nappe de la craie une eau ferrugineuse qui est traitée à l'usine d'Hermé et transportée jusqu'au réservoir d'Hennepont d'où elle est distribuée à Provins et à quelques communes alentours.
La capacité actuelle du champ captant de Noyen-sur-Seine et de ses ouvrages de traitement et de pompage est estimée à un peu plus de 6 500 m^3 en jour de pointe.
L'atteinte des 13 300 m^3 nécessaires à l'alimentation de la totalité du périmètre de l'interconnexion du transprEAUvinois en 2040 nécessitera la mise en œuvre de forages complémentaires et la mise à niveau de l'usine d'Hermé.
Le site pressenti pour les nouveaux forages est le lieu dit les Huches sur la commune d'Hermé à environ 4 km des forages actuels. Les essais et études réglementaires sont en cours.
Cette configuration qui permet de sécuriser l'approvisionnement en eau potable sera renforcé par la possibilité de mobiliser plusieurs autres ressources conformes du territoire.

L'interconnexion

Au stade de l'avant projet, le tracé de l'interconnexion a fait l'objet d'une première optimisation.
Le tracé retenu repose sur deux axes principaux :

- L'antenne de Saint-Just-en-Brie alimentant le sud-ouest du périmètre depuis la liaison Hermé-Hennepont,
- L'antenne nord permettant d'alimenter tous les réservoirs situés au nord de Provins.

L'interconnexion intègre les équipements permettant son fonctionnement et sa sécurisation :

- 3 réservoirs : extension de la capacité de stockage du réservoir d'Hennepont, réservoir sur tour de Courtacon permettant de sécuriser les 2/3 nord de l'interconnexion et réservoir sur tour de Maison-Rouge devenant central dans le nouveau schéma d'interconnexion de l'antenne sud-ouest,
- 10 stations de pompage dont celle d'Hennepont destinées à alimenter le nord de l'interconnexion et intégrant les locaux techniques du transprEAUvinois qui abriteront la supervision de l'ensemble,
- Plusieurs organes de régulation permettant d'assurer le fonctionnement de l'interconnexion tant en situation normale qu'en situation dégradée.

Le coût de l'interconnexion

Au stade avant-projet, l'opération a été estimée à 40 835 000 €HT.
Ce coût comprend l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'alimentation du périmètre à l'horizon 2040.
Ce montant devrait être pris en charge à 30% par le département et 40% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le phasage du planning

L'interconnexion sera réalisée depuis le sud vers le nord en quatre phase à raison d'une par an.
La ressource actuelle étant insuffisante à partir de la deuxième phase, la ressource complémentaire et les ouvrages associés seront mis en œuvre en 2021.
L'ensemble de l'interconnexion sera opérationnelle en 2023.
La phase Projet de Maîtrise d'œuvre lancée depuis fin avril 2018 porte sur la phase 1 de l'opération, concernant la partie desservie depuis la conduite de transport de l'usine d'Hermé jusqu'au réservoir d'Hennepont.
Elle doit permettre d'affiner les tracés, de dimensionner les ouvrages en conséquence et de fixer l'enveloppe financière définitive de cette première phase de l'interconnexion.

PERCEV€L

Fraude à la carte bancaire sur internet

Quel type de fraude peut être signalé sur PERCEV€L ?

Toutes transactions par carte bancaire sur internet dont vous n'êtes pas à l'origine alors que vous êtes toujours en possession de la carte ;
Identifiables sur votre relevé d'opérations bancaires par la mention :

- Soit du nom du e-commerçant ;
- Soit du nom du prestataire de paiement en ligne par carte bancaire (en cas de doute, vérifier sur internet l'activité de la société mentionnée).

Que pouvez-vous faire ?

- Prévenez votre banque pour provoquer l'opposition sur la carte au 0 892 705 705 ouvert 7/7 et 24h/24
- Effectuez un signalement sur internet grâce à la plateforme PERCEV@L. Vous gardez le droit de déposer plainte ultérieurement.
- Demandez le remboursement de l'opération auprès de votre banque.

Rendez-vous sur https://www.service-public.fr et saisissez « fraude carte bancaire » ou » Percev@l ».

Recommandations :

- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou vos N° de carte bancaire, même s'il semble émis par un de vos fournisseurs (banque, téléphone, internet…).
- Effectuez régulièrement des analyses antivirus et antispyware de vos ordinateurs personnels.
- Mettez régulièrement à jour vos antivirus, antispyware, navigateurs internet, systèmes d'exploitation en particulier et vos logiciels en général.
- Sauf si vous en avez absolument besoin, n'utilisez jamais d'ordinateur public pour faire un achat sur internet.
- Ne mentionnez jamais vos données personnelles ou vos N° de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche.

Repérez les fraudes :

- Regardez régulièrement vos relevés de compte pour vérifier les paiements qui y sont passés.
- Consultez très fréquemment la situation de votre compte sur l'espace personnel de votre site bancaire, ce qui permet une meilleure réactivité.

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 03/04/2019 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com

NÖEL DE LA COMMUNE

Après le discours de Madame le Maire soulignant l'importance de ces instants de convivialité partagée à chaque noël de la commune et plus encore en cette période de mécontentements caractérisés.

Les enfants et les parents à l'écoute de la conteuse !

En attendant l'arrivée du père noël et la distribution des cadeaux tant attendus, les enfants, mais aussi les plus grands sont restés attentifs à l'évocation de contes et histoires imaginaires.

Le Noël de la commune c'est aussi la préparation de la salle !

Après la venue du père noël chacun a pu partager un excellent goûter confectionné essentiellement par les parents.
Merci à eux pour leur implication dans la confection de ces gâteaux, mais aussi à ceux, jeunes et moins jeunes qui ont aidé à la décoration de la salle.

SOIREE BEAUJOLAIS NOUVEAU

Au fil des années, toujours la même ambiance conviviale pour accueillir le Beaujolais nouveau à Chalautre.

Discutions en fin de repas ou danses populaires !

Après l'apéritif les convives ont pu partager un excellent repas avant d'envahir la piste de danse au son de l'accordéon de Jean-Baptiste VAZ.

LOTO DU TELETHON

Depuis maintenant une dizaine d'années une équipe de bénévoles organise différentes activités afin d'aider l'AFM et son téléthon.
Cette année c'est sous la forme d'un loto animé bénévolement par « Nénette » que notre village a contribué à soutenir cette action.

Salle bien remplie, pour une bonne cause !

Une salle bien remplie, de bons sandwichs et les excellentes tartelettes de Mireille ont permis à l'équipe organisatrice de reverser la somme de **1425€** au téléthon, somme tout à fait honorable pour un village de notre taille.
Encore une fois, merci à tous, bénévoles et donateurs pour le soutien accordé à cette noble et utile cause.

ETAT CIVIL

Naissances :
Liam FOURNIER-KAMINSKI le 24 Octobre 2018
Calypso LEON le 5 Décembre 2018

Décès :
Valérie TURPIN le 30 Octobre 2018 dans sa 48ème année
Roger DUVAL le 5 Octobre 2018 dans sa 90ème année

LES RENDEZ-VOUS

Vœux du Maire et du Conseil Municipal :
Samedi 12 Janvier 2019 à 19h00 à la salle polyvalente

Assemblée générale des Amis de Saint Georges :
Dimanche 13 Janvier 2019 à 15h00 à la salle polyvalente

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 03/04/2019 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 03/04/2019 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 03/04/2019 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com